

**DISPOSITIF DE SUIVI ET
D'ÉVALUATION**

du
PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL
de Caen Normandie Métropole



Sommaire

Préambule	3	La communication dédiée au suivi et à l'évaluation du PAT	12
Objectifs du dispositif de suivi et d'évaluation du PAT	4	4.1 Le Forum des acteurs : temps fort de l'évaluation de la mise en œuvre	12
1.1 Rappel du cadre réglementaire	4	4.2 Des temps de restitutions par un dispositif d'animation et de communication	12
1.2 Les attendus du dispositif de suivi et d'évaluation du PAT de Caen Normandie Métropole	5	4.3 La communication auprès du public	13
Les organes de la gouvernance et du pilotage du suivi et de l'évaluation du PAT ..6		Les indicateurs du PAT et leur suivi	14
2.1 Les instances du PAT : une gouvernance partagée, depuis l'élaboration de la démarche	6	5.1 Objectifs des indicateurs	14
2.2 La mise en place par l'AUCAME d'un outil pérenne d'observation et de veille technique	9	5.2 Un suivi prévu à deux échelles	14
Les missions et l'ingénierie dédiée au suivi et à l'évaluation	10	5.3 Les indicateurs de réalisation	14
3.1 L'ingénierie dédiée au suivi et à l'évaluation	10	L'évaluation à mi-parcours	15
3.2 Une mission de suivi-évaluation pilotée par le Conseil local de l'alimentation	10	5.4 Les indicateurs d'impact	15
3.3 La mission d'observation, assurée par l'ingénierie technique de l'AUCAME	11	Notes	16

En partenariat avec :



Photos couverture : Jardin expérimental à Fleury s/Orne, Ville de Fleury s/O. - Epicerie l'Epi Vert, Aucame

Le présent document « Dispositif de suivi et d'évaluation » du Projet Alimentaire Territorial (PAT) de Caen Normandie Métropole constitue la cinquième partie du dossier du PAT finalisé en décembre 2022.

L'objectif de ce fascicule est de présenter les modalités de suivi et d'évaluation du Projet Alimentaire Territorial de Caen Normandie Métropole qui porte sur le territoire des six EPCI suivants :

- ▶ Communauté de communes Cingal – Suisse Normande ;
- ▶ Communauté de communes Cœur de Nacre ;
- ▶ Communauté de communes Val ès dunes ;
- ▶ Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon ;
- ▶ Communauté urbaine Caen la mer ;
- ▶ Communauté de communes du Pays de Falaise.

Le PAT est une démarche volontaire, visant à la reterritorialisation de l'alimentation, dont les objectifs sont définis par la loi du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAF). Caen Normandie Métropole a construit son PAT sous la forme d'un plan et programme, associé à un dispositif de suivi et d'évaluation. Ce choix relève d'une démarche volontaire, les dispositions législatives laissant à chaque pilote une liberté d'application, entraînant une certaine hétérogénéité dans la mise en œuvre de chaque PAT.

Toutefois, le processus de labellisation de cette démarche a été redéfini en décembre 2020 par une instruction ministérielle, précisant des attendus sur le suivi des actions réalisées et la révision du diagnostic initial par le PAT. La validation de niveau 2 à laquelle le PAT de Caen Normandie Métropole prétend pour 5 ans à partir de fin 2024 s'inscrit dans ces attendus.

Ce dispositif de suivi et d'évaluation permet d'assurer par des indicateurs la vérification de la bonne adéquation des actions mises en œuvre avec les objectifs retenus. En cas d'écarts constatés, des actions correctives ou complémentaires peuvent améliorer l'atteinte des objectifs.

Outre sa contribution au pilotage global du projet, le suivi favorise la transparence de l'avancement de la démarche auprès des acteurs et des financeurs de la mise en œuvre du PAT. Il s'agit donc, d'une part, de mettre en place un dispositif pérenne de gouvernance de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation du PAT et, d'autre part, de mettre en place les outils et les méthodes nécessaires au renseignement régulier des indicateurs tels qu'ils apparaissent dans le programme d'action.

La temporalité de la labellisation du PAT induit ainsi une révision après une période de 5 ans de niveau 2, en s'appuyant sur le dispositif de suivi et d'évaluation. Cette révision interviendra en 2029 pour Caen Normandie Métropole, 6 ans après le début de la mise en œuvre de la démarche.

Par ailleurs, Caen Normandie Métropole développe cette démarche volontaire et l'ingénierie dédiée au suivi et à l'évaluation par un co-financement de la Région Normandie et du programme FEADER « Partenariats Agricoles » valable pour 3 ans, d'octobre 2024 à octobre 2026, en partenariat avec l'AUCAME et l'Université de Caen Normandie. Il s'agit ainsi de réaliser un bilan à mi-parcours de la démarche en cohérence avec la fin de ce financement, en cohérence également avec le Plan Climat-Air-Énergie Territorial porté par Caen Normandie Métropole (révision à 6 ans, bilan à mi-parcours), dans un parallélisme des formes garantissant une mise en cohérence globale des politiques de transitions environnementales de Caen Normandie Métropole.



Objectifs du dispositif de suivi et d'évaluation du PAT

1.1 Rappel du cadre réglementaire

Les Projets Alimentaires Territoriaux sont créés et définis par la Loi d'avenir (LAAF) de 2014 : « Les projets alimentaires territoriaux (...) sont élaborés de manière concertée avec l'ensemble des acteurs d'un territoire et répondent à l'objectif de structuration de l'économie agricole et de mise en œuvre d'un système alimentaire territorial. Ils participent à la consolidation de filières territorialisées et au développement de la consommation de produits issus de circuits courts, en particulier relevant de la production biologique. (...) Ils s'appuient sur un diagnostic partagé de l'agriculture et de l'alimentation sur le territoire et la définition d'actions opérationnelles visant la réalisation du projet. »

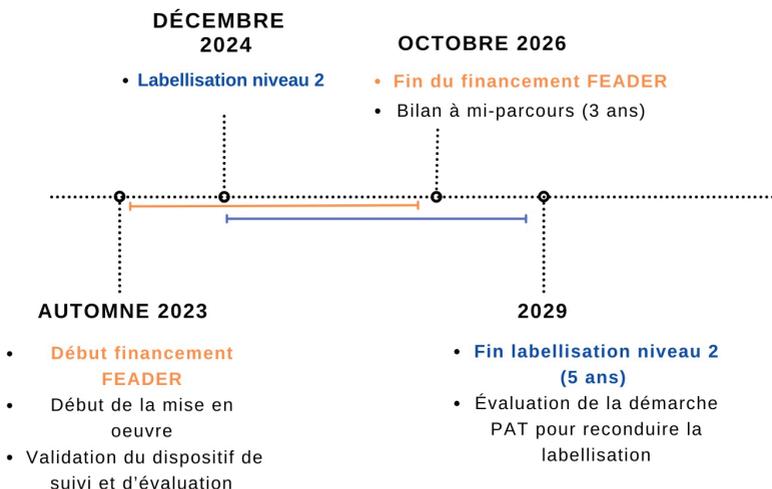
Une instruction ministérielle DGAL/SDPAL/2020-758 du 09/12/2020 précise la procédure de labellisation de ces démarches, notamment par un niveau

lement en deux étapes, dont la reconnaissance est déléguée aux Directions Régionales de l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (DRAAF) :

- Le niveau 1 permet d'identifier et d'accompagner les PAT émergents dans leur construction sur une temporalité de 3 ans. Les PAT émergents doivent mener une réflexion sur les indicateurs de suivi et d'évaluation.
- Le niveau 2 valorise et donne de la visibilité aux projets opérationnels qui mettent en œuvre un plan d'actions effectives sur leur territoire, sur une durée de 5 ans, reconductible. Ce niveau 2 exige la présence d'indicateurs, avec à terme un dispositif d'évaluation opérationnel.

Par cette procédure, « l'évaluation est inscrite comme un critère "d'éligibilité" et de "sélection" pour la labellisation et le financement des PAT. »¹

Calendrier du PAT de Caen Normandie Métropole



¹ Projets alimentaires territoriaux, évaluation du dispositif national et de ses impacts territoriaux. Analyse de l'évaluation des PAT. (Octobre 2022). Réseau national des PAT, (RnPAT). Disponible sur : rnp.at11-finpatrapport-2018.pdf.

1.2 Les attendus du dispositif de suivi et d'évaluation du PAT de Caen Normandie Métropole

Le Pôle métropolitain entend mettre en place un dispositif de pilotage dont la vocation première sera de vérifier la bonne mise en œuvre des actions prévues dans le plan et de mesurer la contribution de celles-ci à l'atteinte des objectifs fixés. Ce dispositif présente également les outils sur lesquels le Pôle métropolitain compte s'appuyer pour disposer des informations quantitatives, mais également qualitatives, nécessaires à la mise en œuvre du plan d'actions du PAT.

Ce suivi permettra également d'ajuster les actions au plus près des évolutions territoriales constatées, dans une logique d'amélioration continue telle que précisée par l'Appel à projets de labellisation des PAT 2021-2022 : « le dispositif d'évaluation et de suivi doit permettre d'inscrire le projet dans une démarche d'amélioration continue. »

Le dispositif de suivi et d'évaluation du PAT doit ainsi être conçu pour impulser un élan collectif favorable à la réalisation effective des actions en vue de l'atteinte la plus rapide possible des objectifs du projet.

En effet, le dispositif de suivi et d'évaluation du PAT doit renforcer la volonté de faire, que celle-ci soit individuelle ou collective et qu'elle concerne des acteurs publics ou privés. C'est pourquoi il doit permettre de prendre du recul et de la hauteur par rapport à la mise en œuvre opérationnelle des actions afin de bien situer l'apport de chacune de celles-ci à l'atteinte des objectifs du PAT.

Dans cette optique, le dispositif de suivi et d'évaluation du PAT doit également chercher à évaluer :

- ▶ La contribution du territoire aux objectifs nationaux et régionaux ;
- ▶ La connaissance des dynamiques à l'œuvre, afin de les qualifier et/ou de les quantifier, et des nouvelles contraintes qui affectent ou vont affecter le fonctionnement territorial aux plans environnemental, économique, social et institutionnel ;
- ▶ La montée en compétence collective qui favorisera l'appropriation par les acteurs de l'intérêt et de la nécessité de la reterritorialisation alimentaire.

Forum des acteurs du PAT du 5 octobre 2023



Les organes de la gouvernance et du pilotage du suivi et de l'évaluation du PAT

La gouvernance du suivi et de l'évaluation du PAT de Caen Normandie Métropole sera assurée par le Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole qui en porte la maîtrise d'ouvrage et va s'appuyer sur deux piliers :

- ▶ Les instances du PAT établies en 2023 conformément à la législation en vigueur et aux attendus de la labellisation de niveau 2 ;
- ▶ Un outil pérenne d'observation et de veille technique sur les différentes thématiques du PAT dont la mise en œuvre sera confiée à l'Agence d'urbanisme de Caen Normandie Métropole (AUCAME), partenaire technique historique du Pôle métropolitain et co-maître d'ouvrage du PAT.

2.1 Les instances du PAT : une gouvernance partagée depuis l'élaboration de la démarche

La législation encadrant les PAT, sans déterminer réglementairement une forme unique de gouvernance spécifique aux PAT, instaure des principes de transversalité et de mise en œuvre partagée : « Les PAT (...) sont élaborés de manière concertée. »² Cette démarche, caractérisée par sa dimension collective, aspect renforcé par les instructions techniques du 30 mars 2017 et du 13 décembre 2020, se traduit ainsi par une mise en œuvre le plus souvent de gouvernance multi-acteurs³, dont les formes et contours sont laissés à la libre interprétation du pilote.

TROIS PARTENAIRES EN MAÎTRISE D'OUVRAGE : UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE



² Art. L1. Loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt. (J.O. 14 octobre 2014).

³ La gouvernance multi-acteurs se caractérise par la présence d'acteurs de plusieurs secteurs d'action du système alimentaire au sein du Comité de pilotage du PAT. Source : La gouvernance des Projets Alimentaires Territoriaux (Décembre 2021). Note de l'Observatoire national des Projets Alimentaire Territoriaux, RnPAT.

A Caen Normandie Métropole, l'élaboration du PAT s'est d'abord appuyée sur une gouvernance agri-alimentaire fermée⁴, avec un portage tri-partite, partagée entre la Chambre d'agriculture du Calvados, le Pôle métropolitain et l'AUCAME.

Cette structuration institutionnelle des trois organismes a abouti à une réponse commune et à sa sélection lors d'un appel à projets en vue de l'élaboration de PAT, porté par la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) à l'automne 2017.

A la suite de la finalisation du dossier PAT en décembre 2022, afin de favoriser la mise en œuvre opérationnelle du plan d'actions, la gouvernance a évolué, s'élargissant à la diversité des acteurs du système alimentaire.

Effectivement, si la stratégie du PAT fait le constat du caractère indispensable d'une coordination et d'une mise en cohérence des politiques au plan national, elle se fixe comme objectif de mettre en place un outil de concertation, de suivi et d'évaluation de son programme d'actions au niveau local. Dès lors que le PAT est élaboré à l'échelle de deux SCoT qui regroupent six EPCI, la responsabilité opérationnelle des actions relevant de l'échelle locale sera très majoritairement celle des EPCI et de leurs communes.

Cependant, le choix fait d'élaborer le PAT à l'échelle du Pôle métropolitain répondait à trois objectifs qui constituent autant de valeurs partagées par les intercommunalités concernées : la coordination opérationnelle, la mutualisation des procédures et des moyens et la solidarité territoriale.

La stratégie du PAT prévoit donc qu'une gouvernance alimentaire générale sera dédiée au suivi de la mise en œuvre effective du PAT sur l'ensemble du territoire. Elle sera notamment chargée, dans le respect des quatre valeurs évoquées ci-dessus :

- ▶ D'accompagner la mobilisation et l'implication de chacun des EPCI en les aidant à déterminer, le cas échéant, les moyens à mettre en œuvre ;
- ▶ De définir les outils et méthodes à développer pour permettre le suivi et la mise à jour des indicateurs définis par le PAT, permettant d'adapter le rythme des actions engagées ;
- ▶ De rendre compte des avancées du programme d'actions du PAT et de partager les retours d'expériences, positifs comme négatifs ;
- ▶ De préparer les documents d'évaluation et de révision.

Cette gouvernance s'appuie sur deux instances : le Conseil local de l'alimentation (CLA) et un comité technique (COTECH). Le dispositif de suivi et d'évaluation du PAT s'appuie sur ces deux instances pour présenter l'état d'avancement des actions du PAT, les effets de la démarche sur le territoire et les éventuelles modifications à apporter.

1^{er} Conseil Local de l'Alimentation (CLA) du PAT - 14 avril 2023



⁴ La gouvernance agri-alimentaire se caractérise par une « cogestion élus/professions agricoles : elle est qualifiée de fermée quand elle ne concerne que la Chambre d'agriculture, et d'ouverte lorsqu'elle intègre aussi les organisations de l'agriculture paysanne ». Source : *Ibid.*

Le Conseil local de l'alimentation

L'installation d'un Conseil local de l'alimentation animé par le Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole dans le cadre de la mise en œuvre du PAT a eu lieu au printemps 2023. Cet organe a pour mission la définition conjointe des priorités de travail, avec une organisation visant à favoriser la mutualisation d'actions et l'accès aux financements.

L'engagement, basé sur le volontariat et le consensus dans un cadre non réglementaire, permet les échanges et les orientations, les décisions restant au sein de chaque structure. Ce Conseil est composé de quatre collèges regroupant les élus des acteurs parties prenantes de la mise en œuvre du PAT.

Le comité technique

Le Conseil local de l'alimentation est associé à un comité technique, organe de coordination des EPCI membres du PAT. Ce comité technique favorise la médiation entre l'échelle stratégique du PAT et l'échelle opérationnelle des EPCI. Il est notamment chargé de préparer l'ordre du jour des forums annuels et des réunions du Conseil local de l'alimentation, à raison de deux fois par an au minimum. Il est structuré autour des techniciens des six EPCI engagés dans le PAT, d'un référent scientifique et des partenaires historiques du PAT. Des acteurs peuvent être ponctuellement invités au comité technique en fonction des sujets et des besoins.

Composition du Conseil local de l'alimentation



Composition du comité technique du PAT



Le Pôle métropolitain est organisateur et facilitateur de la gouvernance, par l'accompagnement des acteurs dans leur ingénierie financière et humaine, portant ainsi des missions de communication, de sensibilisation et de mobilisation des connaissances.

2.2 La mise en place par l'AUCAME d'un outil pérenne d'observation et de veille technique

Afin de mener des actions efficaces dans le cadre du PAT, il est nécessaire d'avoir une vision claire et constamment actualisée de l'évolution de la production, transformation, distribution et consommation alimentaire du territoire.

Il est également nécessaire de renforcer/affiner les connaissances, notamment sur les dynamiques alimentaires territoriales et l'efficacité des mesures qui peuvent être mises en place pour s'adapter aux enjeux de la relocalisation alimentaire que poursuit le PAT.

Les deux structures, le Pôle métropolitain et l'AUCAME, aux côtés de l'Université de Caen Normandie ont formulé une réponse conjointe au financement « Partenariats agricoles » porté par la Région Normandie sur des fonds FEADER pour trois ans, dans l'objectif de doter le PAT d'ingénierie suffisante pour assurer le suivi et l'évaluation continue du PAT, notamment par la structuration de l'observatoire du « Système alimentaire territorial ».

Ce partenariat avec l'Université de Caen Normandie s'inscrit dans la continuité du projet de recherche action FRUGAL - Formes urbaines et gouvernance alimentaire, dédié à l'analyse des enjeux systémiques liés à l'environnement alimentaire de métropoles du Grand Ouest français et de Rhône-Alpes. De 2016 à 2020, l'Université de Caen Normandie, associée à FRUGAL, a produit des travaux de recherche sur le système alimentaire de l'aire urbaine caennaise. Ces travaux ont favorisé l'émergence du PAT sur le territoire⁵.

C'est pourquoi l'AUCAME porte la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre d'un nouvel observatoire dénommé « observatoire du système alimentaire territorial ». Ce choix s'explique par la longue expérience de l'Agence d'urbanisme en matière d'observation territoriale locale, expérience acquise en vertu de la première mission « suivre les évolutions urbaines et développer l'observation territoriale » confiée aux agences par l'article L.132-6 du Code de l'urbanisme.

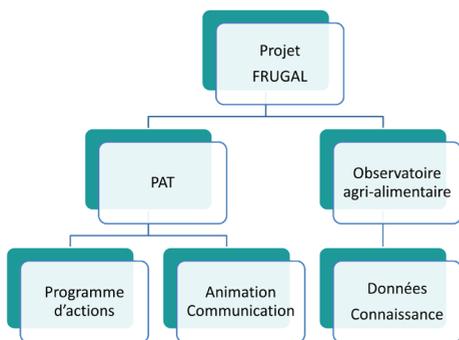
Il revient à cet outil d'observation et de veille dont la mise en œuvre est confiée à l'AUCAME de :

- ▶ Définir les objectifs d'un nouvel observatoire, sous maîtrise d'ouvrage AUCAME, en rapport avec les thématiques et les actions du PAT.
- ▶ Mettre en place les partenariats avec les fournisseurs de données et les acteurs impliqués dans le domaine visé.
- ▶ Assurer la cohérence et la transversalité de l'observatoire avec ceux déjà existants à l'AUCAME.

Cet observatoire fonctionnera selon les modalités en vigueur pour les autres observatoires de l'Agence : 2 élus référents (1 de la Communauté urbaine Caen la mer, 1 d'un autre EPCI) présidant un comité partenarial de suivi où sont conviés tous les partenaires impliqués.

Un travail de structuration progressive sera conduit afin de garantir l'actualisation des données et la coordination avec les autres observatoires portés par l'AUCAME. Cet observatoire devrait toutefois entrer en phase opérationnelle dès le milieu de l'année 2024 et sera immédiatement calibré pour renseigner les indicateurs identifiés comme indispensables à la réalisation du suivi du plan d'actions du PAT.

Structuration de l'observatoire



⁵ Contexte et méthode. Dossier Projet Alimentaire Territorial de Caen Normandie Métropole, 2022. Disponible sur : <https://polesmetropolitains.fr/caen-metropole/projet-alimentaire-territorial/le-pat-en-cours/>

Les missions et l'ingénierie dédiée au suivi et à l'évaluation

3.1 L'ingénierie dédiée au suivi et à l'évaluation

Le suivi et l'évaluation suppose l'affectation d'une ingénierie spécifique dédiée au PAT. Dès lors que le PAT de Caen Normandie Métropole porte sur le territoire de six EPCI, l'ingénierie mise en place par chacun d'entre eux pour la mise en œuvre des actions du PAT les concernant relève de leurs responsabilités et des moyens qu'ils comptent y consacrer.

Le temps-agent(s) qui y sera affecté ne peut donc être pris en compte dans le suivi du PAT commun. Cependant, l'organisation de l'ingénierie spécifique mise en place pour le PAT suppose la désignation, par chaque EPCI au sein de ses services, d'un « référent technique PAT ». Ce référent a pour vocation d'être le correspondant technique pour son EPCI afin de faire lien entre ce dernier et le Pôle métropolitain, animateur du PAT Caen Normandie Métropole.

Compte tenu du choix fait par les élus, en 2021, de mutualiser la direction du Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole et celle de l'AUCAME, c'est naturellement sous l'autorité de ce Directeur mutualisé que sera organisée cette ingénierie.

2,5 Equivalents Temps Plein (ETP) seront affectés à la fois à la mise en œuvre et au suivi du PAT. Ce temps de travail sera réparti entre les services du Pôle métropolitain et ceux de l'Agence d'urbanisme.

En effet, plusieurs membres des deux équipes, notamment la direction et le service SIG de l'AUCAME, seront régulièrement mobilisés. Cependant, deux agents, l'un au Pôle et l'autre à l'AUCAME, constitueront les référents administratifs et techniques du PAT.

L'agent du Pôle sera plutôt dédié(e) à l'animation de la mise en œuvre du PAT, à la préparation des réunions des instances de gouvernance et du Forum des acteurs, conformément à la feuille de route élaborée sur 3 ans dans le cadre du financement FEADER, avec le soutien d'un(e) assistant(e) politique alimentaire. Il aura également en charge l'appui technique mutualisé pour les EPCI.

L'agent de l'AUCAME aura la responsabilité de l'observatoire « Système alimentaire territorial » de l'Agence et assurera la coordination de la

veille technique et de l'identification des bonnes pratiques. Les deux agents seront toutefois mobilisés indifféremment ou même ensemble dès lors qu'il s'agit d'apporter une aide technique mutualisée aux EPCI.

3.2 Une mission de suivi-évaluation pilotée par le Conseil local de l'alimentation

L'instance de suivi au quotidien pérenne de la mise en œuvre du PAT et de préparation des outils nécessaires à la mise en œuvre du plan d'actions et de l'évaluation sera le Conseil local de l'alimentation. Il appartiendra en particulier à ce Conseil de structurer le dispositif de suivi qui sera mis en place sous maîtrise d'ouvrage de l'AUCAME.

Ce dispositif s'attachera à :

- ▶ Renseigner et suivre les indicateurs prévus dans le PAT.
- ▶ Assurer un rôle de veille juridique, technique et des bonnes pratiques.
- ▶ Capitaliser les éléments de connaissance acquis.
- ▶ Déterminer les modes de diffusion de la connaissance (tableau de bord, forum, ...) et ses modalités (temporalité, ...).
- ▶ Définir les modalités de discussions et d'échanges avec les EPCI, les élus, les partenaires.

Enfin, chaque EPCI a désigné un « élu référent PAT » parmi ses représentants au sein du CLA. Ces élus auront pour mission de faire le lien entre leur EPCI et le Pôle métropolitain pour favoriser la coordination de la mise en œuvre du PAT, favoriser les mutualisations et promouvoir les solidarités territoriales.

Par sa mission de coordination de la mise en œuvre, le suivi de la mise en œuvre du plan d'actions du PAT relève ainsi de la responsabilité du Conseil local de l'alimentation.

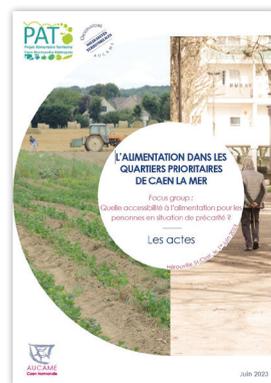
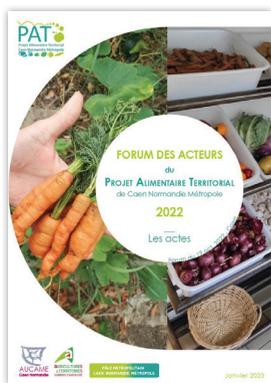
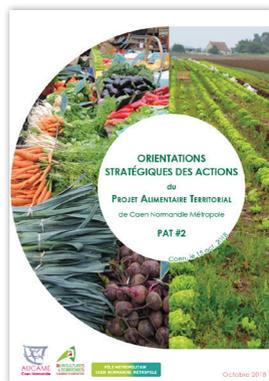
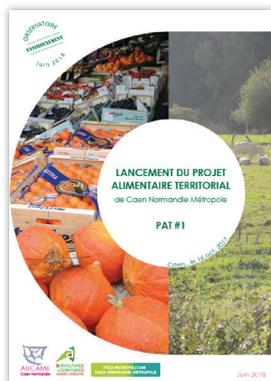
3.3 La mission d'observation, assurée par l'ingénierie technique de l'AUCAME

L'AUCAME structure un outil de technique de veille et de suivi des dynamiques alimentaires, sous la forme d'un observatoire du système alimentaire, qui aura pour mission de suivre l'évolution des dynamiques à l'échelle de la Région Normandie. Cet outil servira de socle de connaissance au suivi et à l'évaluation du PAT. Partenaire historique du Pôle métropolitain, l'AUCAME assurera ainsi le suivi des indicateurs d'impact.

A partir des analyses de l'observatoire, l'AUCAME assurera donc le suivi annuel du PAT, constitué de l'évaluation de la mise en œuvre du PAT par le Pôle métropolitain et des indicateurs de l'observatoire du système alimentaire territorial. Les analyses et études de l'AUCAME feront l'objet de restitution dans le cadre du dispositif d'animation et de communication du PAT.

L'évaluation à mi-parcours sera également assurée par l'AUCAME.

Publications du PAT



La communication dédiée au suivi et à l'évaluation du PAT

4.1 Le Forum des acteurs : temps fort de l'évaluation de la mise en œuvre

La démarche du PAT de Caen Normandie Métropole s'est construite sur une méthode de construction participative, nourrie par des temps forts d'animation. A partir de 2020, suite à la validation de la stratégie, la mise en place des Forums des acteurs pérennise un temps annuel d'échange des parties prenantes autour d'une thématique. Ce temps d'animation est conçu de manière à informer sur l'avancée du PAT, à poursuivre la dynamique de dialogue mais aussi d'approfondir une thématique par un temps d'apport de connaissance et un temps d'échange.

Dans le cadre du suivi et de l'évaluation de la démarche, ce temps annuel permettra de restituer aux parties prenantes du PAT l'avancée de la mise en œuvre du plan d'actions, l'évolution des dynamiques alimentaires du territoire et les analyses de l'observatoire du système alimentaire. Il sera aussi l'occasion pour les acteurs du territoire de partager les bonnes pratiques mises en œuvre et les dynamiques observées, constituant ainsi le socle qualitatif du suivi et d'évaluation du PAT.

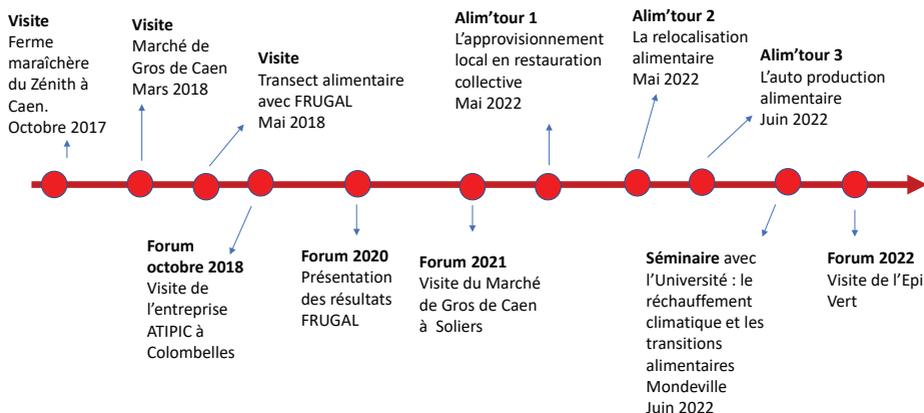
4.2 Des temps de restitution par un dispositif d'animation et de communication

Suite à l'élaboration concertée de la stratégie et du plan d'actions du PAT, l'année 2021 a permis le développement d'actions pilotes, expérimentant différentes modalités d'animation spécifiques au PAT. A la faveur de cette période d'expérimentation, à la suite de la validation du dossier du PAT, une feuille de route de mise en œuvre du plan d'actions formalisé instaure un dispositif d'animation et de communication.

Ce dispositif s'appuie sur une typologie d'animation, dont les modalités, objectifs et publics cibles entrent en complémentarité les uns avec les autres.

- **Les groupes de travail du PAT** : à la suite de l'identification d'une problématique majeure par la gouvernance du PAT, un consortium d'acteurs du territoire se réunit sous l'égide d'un pilote avec l'objectif de mettre en œuvre une ou plusieurs actions opérationnelles à court ou moyen terme, formulant une solution à un frein identifié préalablement à la relocalisation. Ces groupes de travail thématique ne sont pas pilotés par le Pôle métropolitain mais accompagnés par l'équipe technique du PAT, ce dernier permettant d'offrir aux acteurs un espace de coordination garant.

Une méthode d'animation appuyée par des visites de terrain



- ▶ **Les Alim'tours** sont des journées de rencontres d'acteurs, sur leurs lieux de travail, afin d'échanger concrètement autour de leurs expériences réussies.
- ▶ **Les journées d'étude** : lors d'une journée, le PAT propose un temps de restitution des connaissances et recherches sur un enjeu/thématique du système alimentaire, par l'intervention de chercheurs. En complémentarité de ce temps de connaissance est proposée une visite de terrain avec des interventions d'acteurs opérationnels.
- ▶ **Le centre de ressources** sur le site internet du Pôle métropolitain propose aux acteurs une veille sur les financements, sur les outils territoriaux et les réseaux d'accompagnement.
- ▶ **La cartographie interactive des initiatives** permet de situer les actions sur le territoire et de découvrir la fiche de présentation correspondante, dans une approche géographique.

Ces modalités d'animation de la mise en œuvre constituent des éléments importants du dispositif de suivi et d'évaluation mis en place par le Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole.

4.3 La communication auprès du public

Une communication régulière sera proposée pour suivre la réalisation du programme d'actions. Celle-ci aura pour premier vecteur le site internet du Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole <https://polesmetropolitains.fr/>, où un espace spécifique est dédié au PAT. La newsletter du PAT sera également un outil privilégié d'information des acteurs du territoire. Les réseaux sociaux (Twitter et LinkedIn) seront également utilisés, notamment pour informer des nouveautés sur le site et pour relater les événements liés au PAT. Des capitalisations vidéo de certains Alim'tours et journées d'étude sont utilisées comme support de communication sur les chaînes YouTube du Pôle Métropolitain et de l'AUCAME. Cependant, d'autres canaux de communication pourront être utilisés : des plaquettes d'information sur support papier, des articles de presse, ...

Page dédiée au PAT :

<https://polesmetropolitains.fr/caen-metropole/projet-alimentaire-territorial/>



Les indicateurs du PAT et leur suivi

5.1 Objectifs des indicateurs

Le suivi du PAT sera effectué tout au long de la mise en œuvre du programme d'actions. Il permettra de suivre progressivement l'atteinte des objectifs fixés dans la stratégie et la réalisation des actions menées.

Le suivi et l'évaluation se font à l'aide d'instruments de mesure au moyen d'indicateurs. Il existe une multitude de modèles d'indicateurs plus ou moins perfectionnés. Cependant, la recherche de la batterie idéale, universelle et absolue d'indicateurs est vaine. Les données permettant de renseigner les indicateurs sont souvent partielles et difficiles à obtenir.

C'est pourquoi, il s'agit souvent de retenir les indicateurs les plus pertinents avec des éléments comparables tout en étant facilement accessibles et permettant une mise à jour régulière.

5.2 Un suivi prévu à deux échelles

D'une manière assez classique, le suivi du PAT de Caen Normandie Métropole se fera à deux échelles :

- ▶ À l'échelle des actions pour mesurer la réalisation et l'avancement individuel favorisant le pilotage du plan d'actions du PAT (inhérent à chaque action). Ce sont les « indicateurs de réalisation » ; ils sont complétés par des indicateurs de résultats, visant à mesurer l'efficacité des actions menées. L'échelle suivie des actions se réalisera sur le périmètre du PAT, soit six EPCI.
- ▶ À l'échelle territoriale pour mesurer l'efficacité globale du PAT à l'aide d'indicateurs territoriaux généraux : ce sont les « indicateurs d'impact ». La principale difficulté consiste à réaliser un tri dans la multitude des indicateurs possibles afin d'écarter les indicateurs trop complexes, onéreux ou encore non représentatifs. La fiabilité et la temporalité des indicateurs sélectionnés feront l'objet d'une attention particulière dans l'objectif de permettre une actualisation régulière et représentative du territoire. L'échelle de la Région Normandie apparaît ici comme la plus adaptée au suivi de l'évolution des dynamiques alimentaires.

5.3 Les indicateurs de réalisation

Les indicateurs de réalisation quantitatifs ou qualitatifs, permettant le suivi de la mise en œuvre du programme d'actions, sont reportés sur chaque fiche action. Ces indicateurs peuvent être de l'ordre du qualitatif (engagé/non engagé/réalisé) ou du quantitatif (nombre de réunions par exemple).

Ils seront renseignés au fur et à mesure de la mise en œuvre des actions. Concrètement, un tableau de bord sera complété annuellement en concertation avec les services des six EPCI couverts par le PAT de Caen Normandie Métropole, afin de suivre l'avancée et les résultats des actions.

L'organisation de ce tableau sera calquée sur la structure du PAT et doit permettre de centraliser toutes les informations liées au suivi, par action et par objectif. Ce tableau de bord aura pour objectif de recueillir toutes les informations nécessaires au suivi quantitatif des actions :

- ▶ Niveau d'avancement,
- ▶ Indicateurs,
- ▶ Budgets engagés,
- ▶ Éléments de calendrier,
- ▶ Maîtres d'ouvrage, partenaires,
- ▶ Etc.

Ces indicateurs de réalisation seront suivis par le Pôle métropolitain, avec l'appui du comité technique et des EPCI notamment.

Visite d'une exploitation, Alim'tour PAT



5.4 Les indicateurs d'impact

Les indicateurs doivent permettre de suivre quantitativement et qualitativement l'impact du PAT sur les dynamiques alimentaires du territoire. Ces indicateurs d'impact seront définis par l'observatoire du système alimentaire territorial et devront être mis à jour régulièrement en fonction de la périodicité indiquée, en s'appuyant sur les travaux de l'Université de Caen Normandie et sur l'observatoire du système alimentaire de l'AUCAME, qui sera configuré pour répondre à cet impératif.

Une évaluation à mi-parcours sera réalisée (au bout des 3 ans de mise en œuvre) en partenariat avec les EPCI membres du Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole et les acteurs associés à l'élaboration du PAT. Ce bilan à mi-parcours coïncidant avec la fin des financements FEADER prévue pour octobre 2026, l'évaluation à mi-parcours sera donc réalisée début 2026.

Cette évaluation devra permettre d'évaluer les atouts et faiblesses de la mise en œuvre, les difficultés éprouvées et les points de vigilance afin de réorienter, le cas échéant, le programme d'actions. Cela impliquera donc un travail à réaliser à partir :

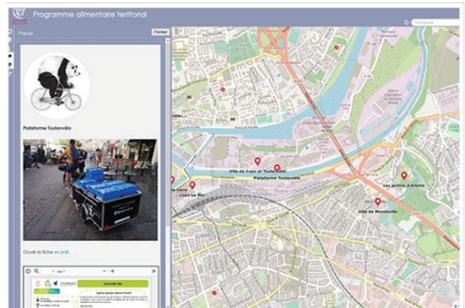
- ▶ Des indicateurs de suivi : ils constitueront le socle de l'évaluation de la progression des actions et des résultats escomptés. Cette première étape doit répondre aux questions suivantes : « La mise en œuvre de l'action est-elle concluante ? Apporte-t-elle le résultat escompté ? »
- ▶ D'un travail plus qualitatif auprès des porteurs de projets, permettant de rentrer dans le détail de la mise en œuvre. Cette seconde étape doit répondre aux questions suivantes : « Comment expliquer les résultats ? S'ils sont bons, comment les maintenir ou les optimiser ? S'ils sont limités ou décevants, pourquoi ? (conjoncture, facteur humain, obstacles techniques, manque de partenaires externes, ...) » et tenter de trouver les réponses pour rectifier le cap.

Cette évaluation se traduira par la rédaction d'un rapport de bilan intermédiaire par l'AUCAME, dont une forme synthétique sera mise à disposition du public (format 4 pages permettant de communiquer sur les grandes lignes). Pour ce faire, le Pôle métropolitain devra transmettre à

l'AUCAME toutes les données nécessaires à la réalisation du suivi du PAT, notamment le recensement des actions réalisées avec les EPCI.

Ce présent dispositif de suivi et d'évaluation du PAT s'inscrit également dans une démarche globale de suivi et d'évaluation des démarches transition environnementale portées par le Pôle métropolitain. Il s'agit ainsi de veiller, à travers ce dispositif, à la mise en cohérence du PAT avec le PCAET et des autres démarches de planification territoriale, telles que les SCOT de Caen Normandie Métropole et du Pays de Falaise, notamment dans leur volet alimentaire et agricole.

Cartographie interactive du PAT : exemples





PAT
Projet Alimentaire Territorial
Caen Normandie Métropole

SYVEDAC - Syndicat pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets de l'Agglomération Caennaise

Lutte contre le gaspillage alimentaire

Pour répondre au Décret du 18 juin 2015 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés (PDPMA), ainsi qu'au volontariat lancé par le Plan National Stratégique de Transition Circulaire, le SYVEDAC est en cours d'élaboration de son prochain PDPMA (2024-2030). Une réduction de 10% des DMR a été obtenue sur la durée du précédent PDPMA (dont la lutte contre le gaspillage alimentaire était un des axes).

Prévisions actions :

- Animations scolaires sur les déchets (prévention et tri), le compostage et le gaspillage alimentaire.
- Mise en place d'une charte de responsabilité à destination des commerçants (sachant le respect, l'obligation d'engagement de 3 semaines sur le Compteur Écologique, le recyclage).
- Accompagnement de restaurants scolaires pour réduire leur gaspillage alimentaire, notamment ceux des écoles engagés dans la charte.
- Journées portes ouvertes en juin 2023 pour les 54 ans de l'usine de valorisation/développement de Caennaises, avec présence de stands d'animations sur la prévention des déchets.

Public visé : Tout public

Bénéfices attendus :

- Réduction du gaspillage alimentaire dans les écoles maternelles/élémentaires (1% des DMR en 2023)
- Évaluation de 50 campagnes de caractérisation.

Dirigeant MCOB, Responsable du pôle animation

1 rue Francis de Presmes - 14400 COULMÈLLES

Agglomération caennaise

agglomerationcaennaise.org

http://www.syvedac.org/

Le Syndicat pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets de l'Agglomération Caennaise (SYVEDAC) est un centre à statut sanitaire depuis 2015. Il a pour but de traiter et valoriser les déchets ménagers (hors des circuits des équipements industriels) soit pour 6 000 000 tonnes de déchets par an.

Unions d'habitants / Comitatons actives (dont le nom : le Comitatons de communes Valées de l'Orne et de l'Orne), le Comitatons de communes Caen de Mer, Comitatons de communes Normandie Laboury Pays d'Auge, le Comitatons d'Agglomération de Lison Normandie Au 1er juillet 2021 : 175 communes soit près de 411 000 habitants.

Directeur de publication : Patrice DUNY
Réalisation : Aucame/Pôle Métropolitain Caen Normandie Métropole/
Chambre d'agriculture du Calvados
Mise en page : Aucame
Illustrations : Aucame, sauf mentions contraires
Contact : manuela.laurent@aucame.fr



AUCAME
Caen Normandie

Agence d'urbanisme de Caen Normandie Métropole

21 rue de la Miséricorde- 14000 CAEN

02 31 86 94 00

contact@aucame.fr

www.aucame.fr